

Arrêté N° 2024_02968_VDM

SDI 24/0326 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2024_00782_VDM DU 12 MARS 2024 - 16 RUE JEAN GALLAND - 13002 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2, et L2212-4.

Vu l'arrêté n° 2023_01390_VDM du 12 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre COCHET, adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde,

Vu l'arrêté n° 2024_02098_VDM, signé en date du 24 juin 2024, portant délégation de signature, pour la période du 3 au 16 août 2024 inclus, en l'absence de Monsieur Jean-Pierre COCHET, à Monsieur Joël CANICAVE, adjoint au Maire en charge des finances, des moyens généraux, du fonctionnement des services et de l'administration municipale,

Vu l'arrêté n° 2024_00782_VDM, signé en date du 12 mars 2024, portant interdiction d'occupation et d'utilisation de l'appartement du troisième étage côté droit (depuis la cage d'escaliers) de l'immeuble sis 16 rue Jean Galland - 13002 MARSEILLE 2E,

Vu la facture de travaux n° FA42870, établie par la société T.G.H travaux de grande hauteur (SIRET n° 423 694 132 00022), en date du 5 avril 2024,

Considérant que l'immeuble sis 16 rue Jean Galland - 13002 MARSEILLE 2E, parcelle cadastrée section 809A, numéro 0574, quartier Hôtel de Ville, pour une contenance cadastrale de 1 are,

Considérant la facture de travaux n° FA42870 établie par la société T.G.H travaux de grande hauteur (SIRET n° 423 694 132 00022), en date du 5 avril 2024, et transmise le 2 août 2024 aux services de la Ville, relative aux travaux réalisés en toiture de l'immeuble depuis l'appartement du troisième étage côté droit (depuis la cage d'escaliers) permettant de mettre fin aux risques,

Considérant la visite des services de la Ville de Marseille en date du 1^{er} août 2024 et le rapport dûment établi en date du 5 août 2024, constatant la bonne réalisation des travaux mettant durablement fin au danger.

ARRÊTONS

Article 1 Il est pris acte de la réalisation des travaux de toiture facturés le 5 avril 2024 par par la société T.G.H travaux de grande hauteur (SIRET n° 423 694 132 00022) dans l'immeuble sis 16 rue Jean Galland - 13002 MARSEILLE 2E, parcelle cadastrée section 809A, numéro 0574, quartier Hôtel de Ville, pour une contenance cadastrale de 1 are, appartenant, selon nos informations à ce jour, en

L'arrêté susvisé n° 2024_00782_VDM, signé en date du 12 mars 2024, est abrogé.

Article 2 L'accès et l'occupation de l'appartement du troisième étage côté droit (depuis la cage d'escaliers) de l'immeuble sis 16 rue Jean Galland - 13002 MARSEILLE 2E sont de nouveau autorisés.

Article 3 Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature ou par tout autre moyen conférant date certaine à la réception, au propriétaire de l'immeuble tel que mentionné dans l'article 1 du présent arrêté. Celui-ci le transmettra aux propriétaires, aux ayants droit éventuels, **ainsi qu'aux occupants**.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille et transmis au contrôle de légalité.

Article 4 Il sera également transmis au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, Bataillon de Marins Pompiers.

Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Joël CANICAVE

Monsieur l'Adjoint en charge des finances,
des moyens généraux, du fonctionnement
des services et de l'administration
municipale

Signé le : 14.08.24

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line with a small flourish at the end.

